

---

# Dossier

---

### Avertissement

Les sites Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et [www.ec.europa.eu/eurostat](http://www.ec.europa.eu/eurostat) pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels et offrent également des données complémentaires.

Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

### Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>p</i>	Résultat provisoire
s	Secret statistique
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité

*Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy\**

Longtemps assimilés aux espaces agricoles, les territoires ruraux étaient définis « en creux », comme non urbains. Avec le développement des villes, les liens des territoires ruraux avec celles-ci se sont intensifiés, que ce soit en termes d'emploi ou d'accès aux services et commerces. C'est désormais plus un cadre de vie qui définit les espaces ruraux, car ils peuvent se situer à la périphérie des villes. Pour tenir compte de ces évolutions, l'Insee propose aujourd'hui une grille plus continue, fondée sur le degré de densité de population des territoires, selon une approche plutôt « morphologique ». Elle est issue des travaux de la Commission européenne et rendue possible par la disponibilité de données à un niveau territorial très fin, celui des « carreaux ».

Cette nouvelle grille d'analyse, combinée à des éléments sur les caractéristiques des habitants, leur activité, l'accès à l'emploi ou aux services et équipements, peut permettre des approches très riches sur les espaces très peu denses. Il est ainsi possible de mesurer l'éloignement et l'enclavement et de décrire ces espaces très divers. La grande majorité des communes (90 %) sont peu densément peuplées en France, pays où la densité est presque partout assez réduite. Ces communes ne regroupent que 35 % de la population. Les plus faibles densités (communes très peu denses) concernent un tiers des communes et seulement 4 % de la population. Trois quarts des communes appartenant à des espaces très peu denses peuvent être considérées comme isolées car éloignées de l'influence des villes. Trois quarts des communes très peu denses sont également situées à plus de 10 minutes en automobile des services quotidiens.

L'espace rural n'a pas de définition précise et de multiples notions sont utilisées dans les études ou pour la conduite des politiques publiques. Les définitions existantes ont souvent été conçues pour mesurer les phénomènes économiques et sociaux sur des territoires où la « campagne » était prédominante. En 2011, la Commission européenne a mis au point une nouvelle méthode fondée sur des critères de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté. Le point de départ de cette typologie « degré d'urbanisation » est bien l'urbain. Néanmoins, dans le cadre d'une réflexion sur la notion de rural, l'Insee a élargi cette méthode afin d'identifier des espaces de moindre densité, assimilables à des espaces de ruralité. L'objet de cette étude est d'en présenter les résultats, de les confronter aux découpages déjà existants et de livrer quelques éléments caractérisant les différents espaces.

### Les différentes approches du rural

Longtemps associée à une activité agroalimentaire, la notion de ruralité fait aujourd'hui davantage référence à un mode de vie, à la nature des paysages et à leurs ressources.

À l'Insee, deux principales approches du rural ont été précédemment utilisées, l'une « morphologique » et l'autre « fonctionnelle ». Celles-ci définissent le rural de façon résiduelle

---

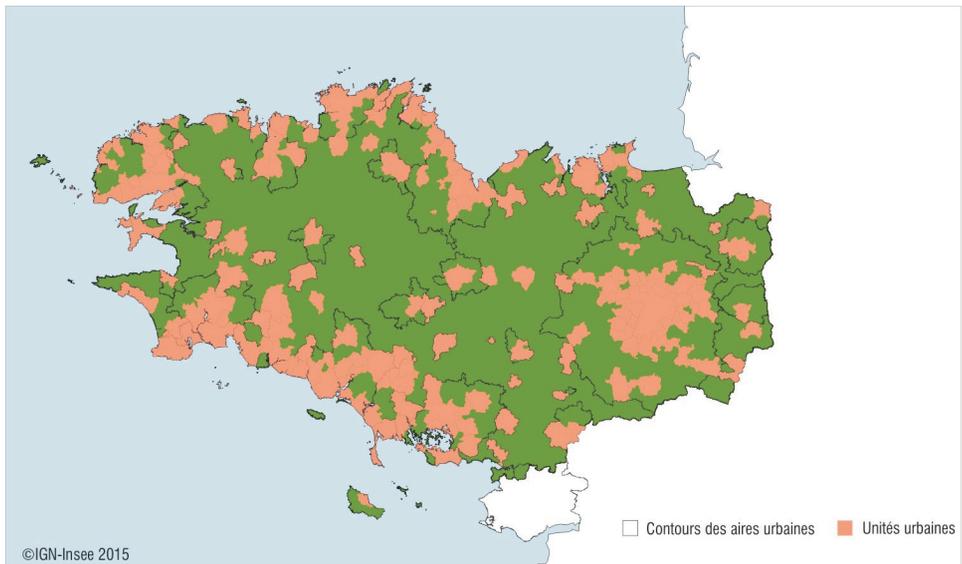
\* Christel Aliaga, Pascal Eusebio, David Levy, Insee.

par rapport à l'urbain, mais elles se différencient par la manière de caractériser les territoires, selon la forme d'urbanisation, et le lien par rapport aux pôles d'emploi.

L'approche morphologique repose sur une définition de « l'urbain » au sens des **unités urbaines** (UU), établies pour les plus récentes en 2010. Les unités urbaines sont construites sur des critères de continuité du bâti et de population : l'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Toutes les communes n'appartenant pas à une unité urbaine étaient considérées comme rurales. L'urbain ainsi défini représentait la ville, le rural la campagne. Cette approche, née dans les années 1950, est encore utilisée aujourd'hui à l'Insee. Une critique parfois formulée est qu'elle conduirait à surestimer le territoire urbain et la population urbaine<sup>1</sup> et qu'il faudrait utiliser des échelles infracommunales ou bien ajouter des contraintes sur la densité du bâti ou de la population. Par ailleurs, une autre critique qui lui est parfois adressée est le fait d'avoir une approche binaire et de ne pas définir différents degrés d'urbanisation. L'exemple de la décomposition urbain/rural sur la région Bretagne (*figure 1*) montre un ensemble de communes urbaines sur le littoral, mêlant des communes très denses comme Lorient ou Vannes et d'autres communes beaucoup moins denses comme Carnac.

Entre 1998 et 2009, l'approche morphologique a coexisté avec une approche dite fonctionnelle, fondée sur le **zonage en aires urbaines** (ZAU). L'espace à dominante urbaine était constitué par l'ensemble des aires urbaines et des **communes multipolarisées**. Dans cette approche, le rural était ainsi défini par le résidu de l'urbain. Il représentait l'ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante

## 1. Approche morphologique : exemple de la région Bretagne



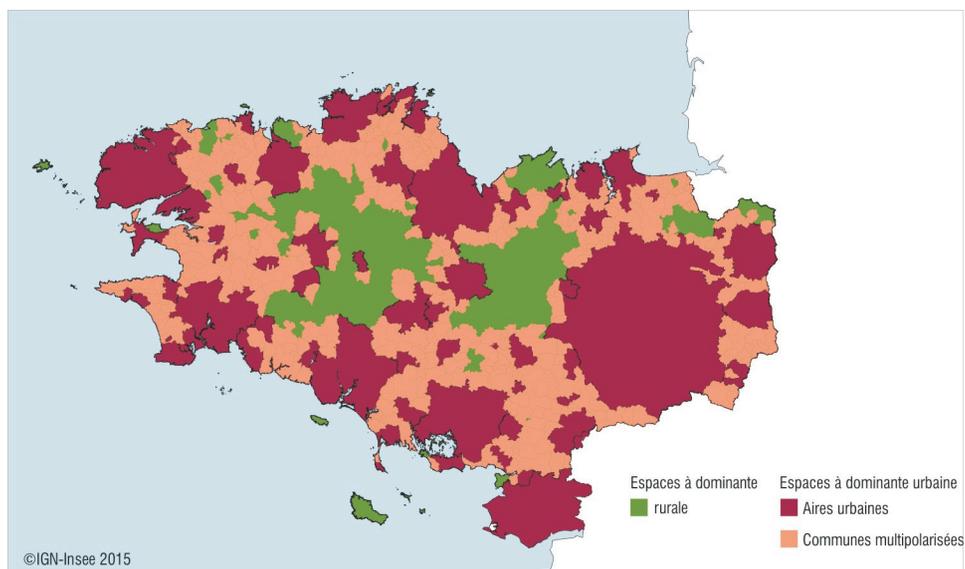
1. Près de 40 % des communes urbaines ont moins de 2 000 habitants.

urbaine. Il s'agissait donc de l'ensemble des communes qui ne sont pas sous l'influence des villes. Cependant, dans les espaces périurbains (**couronnes périurbaines** et communes multipolarisées), aux densités de population plus faibles, les paysages sont parfois marqués par des activités agricoles et forestières. Le caractère rural des espaces périurbains est d'autant plus fort qu'aujourd'hui, les modes de vie urbains et ruraux sont devenus proches : le poids du paysage devient donc déterminant dans la différenciation spatiale. L'exemple de la Bretagne illustre l'extension des aires urbaines qui englobent des communes rurales au sens des unités urbaines (*figure 2*).

Les approches morphologiques (densité, continuité du bâti, paysages, etc.) sont donc sans doute plus proches de l'idée qu'a un citoyen de vivre dans une commune rurale ou urbaine. Aussi, avec le nouveau zonage en aires urbaines (ZAU 2010), le vocabulaire change. Il ne vise plus à identifier les espaces à dominante urbaine ou rurale : il délimite ce que l'on appelle « l'espace d'influence des villes », tandis que l'approche morphologique au sens des unités urbaines permet toujours de qualifier un territoire d'urbain ou de rural.

En 2011, avec le développement des données disponibles au carreau, la nouvelle typologie européenne « degré d'urbanisation » a pu être mise en œuvre par la Commission européenne et a alimenté de nouvelles réflexions à l'Insee sur la notion de rural et des travaux d'application au cas français. L'objectif de ces travaux est de proposer une grille d'analyse simple à comprendre, la plus neutre possible, et mobilisant des critères intuitifs d'approche morphologique du territoire par la densité et la population, en cohérence avec la typologie européenne. Cette grille élémentaire pourra ensuite être croisée avec d'autres critères pour répondre à la diversité des préoccupations autour des ruralités et aller plus loin dans l'analyse des différents espaces (descriptions, typologies, etc.).

## 2. Approche fonctionnelle : exemple de la région Bretagne



Source : Insee.

## La typologie européenne « Degré urbanisation » et son élargissement

La typologie européenne est fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté (*encadré*). Elle utilise une approche plutôt morphologique, en termes de densité et de population, le rural correspondant aux espaces les moins densément peuplés selon des seuils choisis au niveau européen. Ces critères correspondent plutôt bien à l'idée qu'ont les personnes d'habiter dans un espace urbain ou dans un espace rural. De plus, elle définit des degrés d'urbanisation, ce qui permet de dépasser l'approche binaire marquant une commune comme étant rurale ou urbaine. Par ailleurs, l'utilisation de données au carreau permet de cartographier à un échelon infracommunal cohérent et de repérer la présence de carreaux de différentes natures au sein d'une même commune.

Les seuils de densité et de population ont été fixés pour tous les pays européens de manière homogène, ce qui assure la comparabilité des situations. Ces seuils, relativement élevés, conduisent à une définition plutôt restrictive de l'urbain. Certes, cela permet de répondre aux critiques antérieures ; cependant, il est alors possible que l'on ne puisse plus identifier certaines petites villes.

En s'appuyant sur la construction de mailles urbaines, la méthode tend à définir l'urbain comme un espace où la population est concentrée et nombreuse. Elle cherche à repérer des zones agglomérées (notion de « ville »), à l'intérieur de la commune et entre les communes. La méthode tient compte également de la répartition de la population sur le territoire communal, en repérant les concentrations et les dispersions (« mitage »). La typologie européenne répartit finalement les territoires en trois catégories (très denses, de densité intermédiaire, peu denses).

Selon cette méthode, la grande majorité des communes (90 %) sont considérées comme peu denses en France, pays où la densité est presque partout assez réduite. Aussi est-on enclin à qualifier plus finement ce vaste espace rural. L'idée a ainsi été à l'Insee de créer un degré supplémentaire en identifiant des zones très peu denses, en utilisant la même méthode que celle de la typologie européenne. L'ajout d'un degré de moindre densité à la typologie européenne permet alors de répartir les communes en quatre catégories (*figure 3*) :

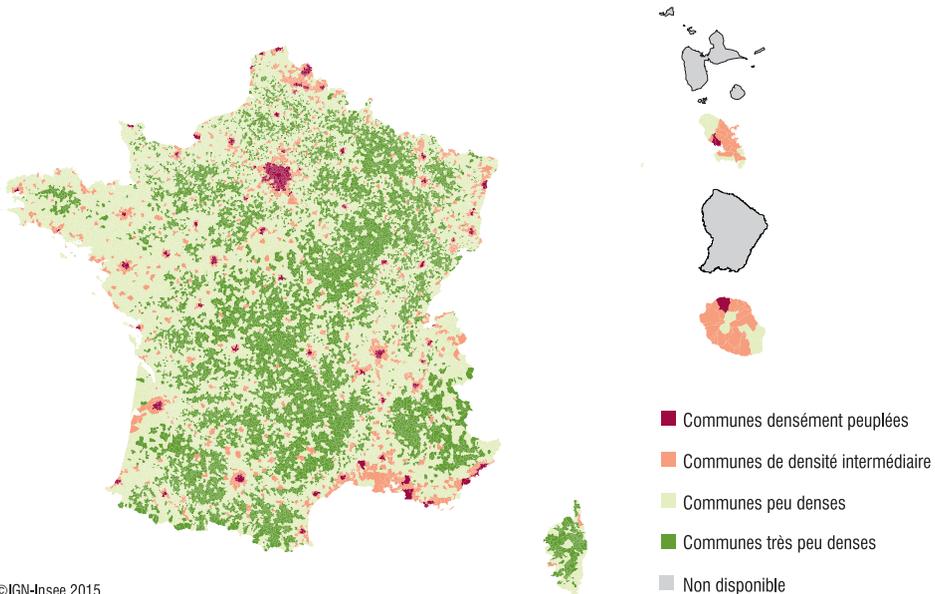
- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

## Une commune française sur dix est densément peuplée ou de densité intermédiaire

Selon la typologie, conformément aux travaux européens, une commune sur dix apparaît comme densément peuplée ou de densité intermédiaire. Ces espaces regroupent 65 % de la population (*figure 4*).

Les communes densément peuplées représentent moins de 2 % des communes et 35 % de la population. Elles se caractérisent par une population nombreuse et très concentrée, la densité moyenne de ces espaces s'élevant à 2 969 habitants/km<sup>2</sup>. Ces communes sont situées dans les pôles des grandes aires urbaines et plus de 70 % d'entre elles ont plus de 10 000 habitants. D'une manière générale, ces espaces sont fortement urbanisés et artificialisés (62 % de la superficie) et le revenu moyen net imposable par foyer fiscal est le plus élevé des catégories (*figure 5*). Le taux d'évolution de la population entre 2006 et 2011 est le plus faible des quatre catégories (+ 1,2 %).

### 3. Typologie européenne élargie



©IGN-Insee 2015

Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

### 4. Typologie européenne élargie - quelques indicateurs

	Nombre de communes		Population 2010		Densité moyenne (en hab./km <sup>2</sup> )	Superficie (en km <sup>2</sup> )	
	Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)		Moyenne	Médiane
Communes densément peuplées	609	1,7	22,597	35,3	2 969	12,5	6,8
Communes de densité intermédiaire	2 996	8,2	19,111	29,9	413	15,5	9,0
Communes peu denses	19 968	54,5	19,655	30,7	64	15,5	11,2
Communes très peu denses	13 056	35,6	2,617	4,1	14	14,4	10,8
<b>Ensemble</b>	<b>36 629</b>	<b>100,0</b>	<b>63,981</b>	<b>100,0</b>	<b>116</b>	<b>15,0</b>	<b>10,8</b>

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

Les communes de densité intermédiaire sont de taille bien moindre en termes de population que celle des communes densément peuplées. 60 % de ces communes sont situées dans les pôles des grandes aires urbaines, 24 % dans leurs couronnes et 10 % dans les moyens et petits pôles. La densité moyenne de ces espaces, bien que relativement élevée, est sept fois moindre que celle des communes densément peuplées. Ces espaces sont trois fois moins urbanisés et artificialisés que les communes densément peuplées.

La typologie européenne est plus restrictive sur l'urbain que celle des unités urbaines de l'Insee (figure 6). Plus précisément, 3 900 communes classées « rurales » par le critère européen sont classées urbaines au sens des unités urbaines. Ces communes sont des petites et moyennes villes et des banlieues de grandes agglomérations ; 55 % ont moins de 2 000 habitants et 90 % moins de 4 000 habitants. La contrainte de 5 000 habitants concernant la maille urbaine notamment (*encadré*) fait que les petites villes sont moins représentées dans l'urbain selon cette typologie.

## La typologie européenne mise en œuvre au niveau communal et son élargissement

La typologie européenne « Degré d'urbanisation » est une classification urbain-rural conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de 1 km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Dans une démarche identique et pour définir « l'urbain dense », on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 50 000 habitants. L'ajout d'un degré de ruralité à cette typologie européenne consiste à appliquer une méthode identique en ciblant sur les zones moins denses : on forme ainsi des mailles rurales intermédiaires qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 300 habitants.

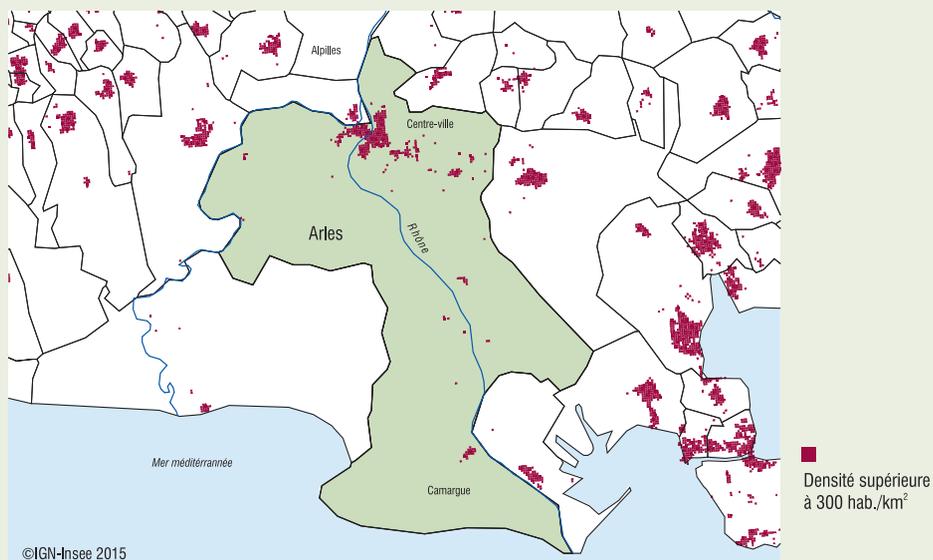
La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

Les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie ne peut ainsi être construite sur les autres DOM.

Ce travail à partir de la population carroyée permet de mieux rendre compte de la dispersion spatiale de la population sur le territoire, ce que ne permet pas la densité de population. Par exemple, la commune d'Arles est la plus étendue de France métropolitaine avec une densité de 69 habitants au km<sup>2</sup>, soit une valeur très inférieure à la moyenne France (105). Pourtant, sa population est concentrée sur un espace limité, le long du Rhône. Avec cette nouvelle typologie, Arles est classée en densité intermédiaire.

### Le centre-ville d'Arles, concentré le long du Rhône



Source : Insee, revenus fiscaux localisés 2009.

## 5. Quelques éléments de caractérisation des différentes catégories

en %

	Catégories de communes			
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Part des zones urbanisées, industrielles ou commerciales, mines, décharges et chantiers, espaces verts artificialisés, non agricoles	62	21	4	1
Part des terres arables, cultures permanentes, prairies, zones agricoles hétérogènes	20	48	64	57
Part des forêts, milieux à végétation arbustive et/ou herbacée, espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	16	28	31	42
Indice de vieillissement <sup>1</sup> en 2010	0,6	0,7	0,7	1,0
Part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements en 2010	3	7	15	26
Part de l'emploi dans la fonction agriculture en 2010 (en % des emplois au lieu de travail)	< 1	1	8	31
Revenu moyen net déclaré par foyer fiscal en 2009 (en euros)	25 155	22 605	22 294	19 343
Taux d'évolution de la population entre 2006 et 2011	1,2	2,0	5,2	3,3

1. Rapport de la population des 65 ans ou plus à la population des moins de 20 ans.

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Sources : Insee, recensements de la population 2006, 2010, 2011 ; Insee, DGFIP, revenus fiscaux localisés 2009 ; Corine Land Cover 2006.

## 6. Typologie européenne et approche par les unités urbaines

### Typologie européenne

### Approche au sens des unités urbaines

	Nombre de communes		Population 2010			Nombre de communes		Population 2010	
	Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)		Effectif	Part (en %)	Effectif (en millions)	Part (en %)
Communes densément peuplées ou de densité intermédiaire	3 605	9,8	41,709	65,2	Communes appartenant à une unité urbaine	7 272	19,9	49,577	77,5
Communes peu denses ou très peu denses	33 024	90,2	22,272	34,8	Communes hors unités urbaines	29 357	80,1	14,404	22,5
<b>Ensemble</b>	<b>36 629</b>	<b>100,0</b>	<b>63,981</b>	<b>100,0</b>	<b>Ensemble</b>	<b>36 629</b>	<b>100,0</b>	<b>63,981</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

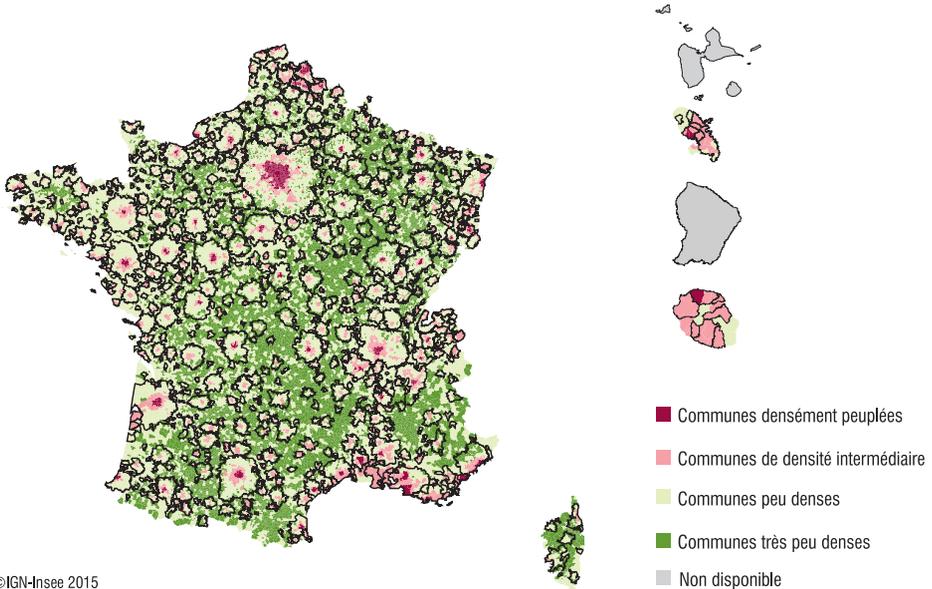
Source : Insee, Géographie 2012.

## Communes peu denses : surtout dans les couronnes des grands pôles urbains

Plus de la moitié des communes figurent dans la catégorie des communes peu denses (figure 4). Elles regroupent un peu moins d'un tiers de la population. La majorité d'entre elles (60 %) sont situées dans les couronnes et dans l'espace multipolarisé des grandes aires urbaines (figure 7).

D'une manière générale, la part des zones urbanisées et artificialisées est beaucoup plus faible que pour les communes de densité intermédiaire (4 % contre 21 % de la superficie). En revanche, la part des territoires agricoles est la plus forte de toutes les catégories et s'élève à près des deux tiers de la superficie (figure 5). Ces espaces peu denses connaissent globalement le plus fort taux de croissance de la population entre 2006 et 2011 (+ 5,2 %). La question de l'accessibilité aux équipements et services se pose pour ces espaces : les temps d'accès aux services et aux équipements, bien que plus faibles que ceux des communes très peu denses, sont bien supérieurs à ceux des communes de densité intermédiaire (figure 8).

## 7. Typologie européenne élargie et zones d'influence des villes



©IGN-Insee 2015

Lecture : les aires urbaines décrivent l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques. Elles sont représentées sur la carte par les zones délimitées par un trait de couleur noire.

Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, *Géographie 2012*.

## 8. Temps d'accès aux services et aux équipements

	Catégories de communes				en minutes
	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses	
Temps médian d'accès aux équipements de la gamme de proximité les plus proches	5	5	8	13	
Temps médian d'accès au médecin omnipraticien le plus proche	4	4	10	16	
Temps médian d'accès à la pharmacie la plus proche	4	4	10	18	
Temps médian d'accès aux urgences les plus proches	14	26	40	52	
Temps médian d'accès à l'école élémentaire la plus proche	4	4	4	10	
Temps médian d'accès au collège le plus proche	6	8	16	24	
Temps médian d'accès au lycée général le plus proche	8	16	32	46	

Champ : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique.

Note : il s'agit du temps médian d'accès en minutes, en automobile, en heure creuse, du chef-lieu de la commune de résidence au chef-lieu de la commune d'implantation du service le plus proche. Pour l'intercommunal, les calculs se font entre les carreaux de 200 mètres : la médiane représente le temps d'accès de chaque carreau de 200 mètres à l'équipement le plus proche. Les distances sont calculées avec le distancier Metric de l'Insee.

Source : Insee, *base permanente des équipements*.

## La faible densité n'est pas synonyme de dépeuplement

Un tiers des communes sont très peu denses ; elles regroupent 4 % de la population (*figure 4*). Délimiter des zones très peu denses revient à identifier des zones où les habitants sont davantage « isolés » de leurs voisins. Les communes très peu denses sont souvent éloignées de l'influence des villes : près des trois quarts d'entre elles sont dans un espace « résiduel » du zonage en aires urbaines. Le quart restant est situé principalement aux franges des couronnes des grands **pôles urbains** et un peu dans son espace multipolarisé (*figure 7*).

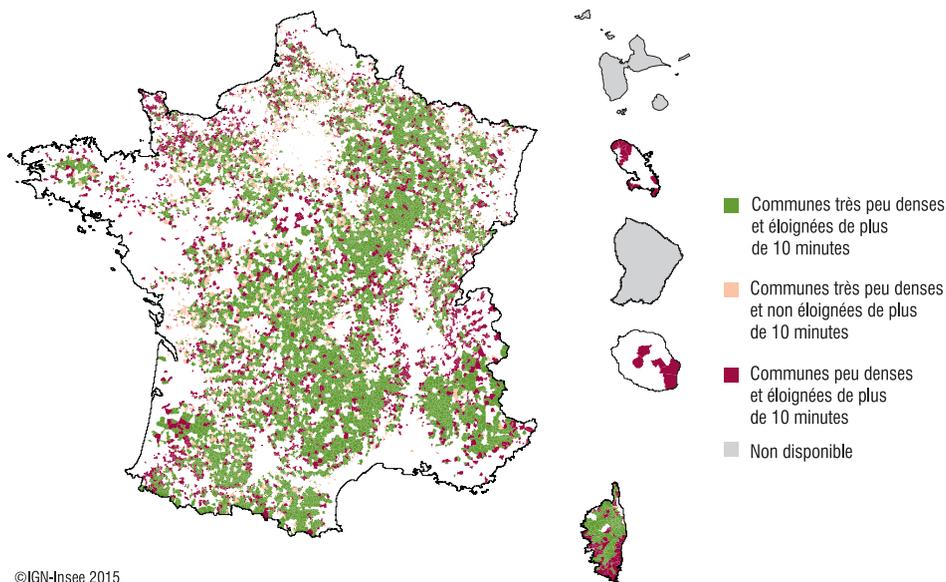
La présence de zones très peu denses dans les grandes aires urbaines s'explique tout d'abord par l'application de critères différents, une commune peut être très peu dense et pour autant sous influence des villes. C'est le cas par exemple des communes situées au nord-est du pôle urbain de Nice, donc sous l'influence de l'emploi de ce pôle, mais qui sont classées dans la catégorie des communes très peu denses. Par ailleurs, la méthode de construction du zonage en aires urbaines conduit à construire des zones d'un seul tenant et sans enclave.

En ce qui concerne l'accès aux services, les trois quarts des communes très peu denses sont à plus de 10 minutes<sup>2</sup> des services quotidiens (figure 9), contre un cinquième des communes peu denses. Ces communes peu denses et éloignées des services sont majoritairement situées aux franges des couronnes des grandes aires urbaines et dans son espace multipolarisé. Pour les communes éloignées des services quotidiens, les temps d'accès sont plus élevés pour les communes très peu denses que pour les communes peu denses, les temps médians étant respectivement de 13 et 8 minutes.

En moyenne, dans les communes très peu denses, les sols sont moins artificialisés et ces communes possèdent d'importants espaces naturels (42 % de forêts et autres milieux naturels). Elles possèdent également plus d'emplois dans l'agriculture (31 % des emplois dans la fonction agriculture). La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements est la plus forte de toutes les catégories et s'élève à 26 %. Ces espaces se caractérisent aussi par une population plus âgée et une population aux revenus plus modestes (figure 5).

La faible densité n'est pourtant pas toujours synonyme de dépeuplement. La population dans les communes très peu denses a augmenté globalement de 3,3 % entre 2006 et 2011, moins que pour les communes peu denses mais un peu plus que pour les communes denses ou intermédiaires. L'accessibilité aux équipements et services est moindre dans ces espaces de plus

## 9. Typologie européenne élargie et accès aux équipements et services de proximité



Note : les données carroyées sont disponibles pour la France métropolitaine, ainsi que pour La Réunion et la Martinique. La typologie européenne ne peut ainsi être construite pour les autres DOM.

Source : Insee, Géographie 2012.

2. Qui correspond au troisième quartile de l'ensemble des communes - temps d'accès à l'ensemble des équipements de la gamme de proximité.

faible densité. Ainsi, dans ces espaces, les temps de trajet pour se rendre dans les services de proximité, services de santé et établissements scolaires sont supérieurs à ceux des autres catégories (figure 8).

Derrière ces caractéristiques globales apparaissent néanmoins des diversités, souvent en lien avec la situation géographique des territoires. L'agriculture est moins présente dans les espaces de massifs montagneux. Le Nord et le Nord-Est, les marges de la couronne parisienne, le bassin de la Loire et les Alpes du Nord présentent des indices de vieillissement moins élevés. Les résidences secondaires se retrouvent principalement dans les zones de villégiatures, les espaces du Nord-Est et du Sud-Ouest intérieur étant moins concernés. Les revenus sont notamment plus élevés dans les espaces très peu denses du Bassin parisien. ■

---

## Définitions

**Aire urbaine** : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines utilisé ici est basé sur les données du recensement de la population de 2010.

**Communes multipolarisées** des grandes aires urbaines : communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

**Couronne périurbaine** : ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

**Pôle urbain** : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

**Unité urbaine** : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est considérée comme rurale.

---

## Pour en savoir plus

Dijkstra L., Hugo Poelman H., "A harmonised definition of cities and rural areas : the new degree of urbanisation", *Working papers* n° 01/2014, European Commission, 2014.

Pistre P., « Les campagnes françaises : un renouveau incontestable mais très inégal », *Population et Avenir* n° 715, novembre-décembre 2013.

Volat G., « L'habitat rural entre 1999 et 2009 : des évolutions contrastées », *Le Point Sur* n° 179, Soes, décembre 2013.

Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », *Insee Première* n° 1425, décembre 2012.

Hilal M., Barczak A., Tourneux F., Schaeffer Y., Houdart M., Cremer-Schulte D., « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) », *Travaux en ligne* n° 12, Datar 2012.

Milian J., Barthe L., « Les espaces de la faible densité », in *Territoires 2040* n° 3, « Des systèmes spatiaux en perspective », La Documentation française, Datar, 2012.

Brutel C., Levy D., « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes », *Insee Première* n° 1374, octobre 2011.

Clanché F., Rascol O., « Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie », *Insee Première* n° 1364, août 2011.

Laganier J., Vienne D., « Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première* n° 1218, janvier 2009.

---